



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U18F à 11

ARTICLE 1 - TITRE

La LFHF organise chaque saison un championnat U18F à 11 réservé aux licenciées des catégories U18F, U17F et U16F. Il se déroule suivant les règles du football à 11.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le conseil de ligue délègue ses pouvoirs à la commission des compétitions pour l'organisation et à la commission juridique pour l'homologation des rencontres et l'examen en premier ressort des litiges.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

Tous les clubs affiliés à la LFHF et à jour de leur cotisation peuvent y participer.

Les demandes d'engagement sont à adresser à la Ligue avant le 15 Septembre de la saison en cours. L'engagement d'une équipe dans ce championnat entre en compte dans le nombre d'équipes de jeunes et féminines relatif au RP de la LFHF ainsi qu'aux règlements spécifiques des championnats masculins et féminins de ligue.

ARTICLE 4 - SYSTEME DE L'EPREUVE

4.1 Les joueuses doivent être licenciées U18 F, U17F, U16F de la saison en cours.

4.2 Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. En fonction du nombre d'équipes engagées, celles-ci seront réparties dans un ou plusieurs groupes géographiques. Le titre de champion sera attribué à l'issue de play-offs.

4.3 Sont autorisées à participer à la compétition :

- les équipes ou sections des clubs
- les équipes formées de joueuses de clubs en entente (4 clubs maximum) conformément au RP de la LFHF. Pour participer à ce championnat, chaque club de l'entente doit fournir au minimum 3 joueuses si celle-ci est constituée de 3 ou 4 clubs et 5 joueuses au minimum si elle est constituée de 2 clubs.

Les ententes ne sont pas prises en compte dans le nombre d'équipes de jeunes et féminines relatif au RP de la LFHF ainsi qu'aux règlements spécifiques des championnats masculins et féminins de ligue.

La distance ne doit pas excéder 20 kms (Michelin distance la plus courte)

ARTICLE 5 - LA COTATION - LES FORFAITS

Les points sont comptabilisés comme suit :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point
Match perdu par pénalité	- 1 point
Match perdu par forfait	- 1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être par trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts marqués par l'équipe en faute. L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la rencontre, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de trois. Dans le cas de score vierge, l'équipe est déclarée gagnante sur le score de trois buts à zéro.

Une équipe forfait quatre fois au cours des championnats est déclarée forfait général.

ARTICLE 6 - CALENDRIER - RENCONTRES - DUREE

Le calendrier des rencontres est fixé par la commission des compétitions. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de championnat qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité de la compétition.

En cas d'événement exceptionnel, la commission peut être amenée à reporter une journée complète.

Les matchs se déroulent le samedi à 15h30. Les équipes, lors de leur engagement avant le début du championnat, devront communiquer à la commission les conditions de déroulement des rencontres à domicile qui restera valable pour la saison même en cas de remises partielles ou générales.

Un match dure 80 minutes : deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes

ARTICLE 7 - TERRAIN

Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé conformément au règlement des terrains et installations sportives de la FFF (terrains classés en niveau 6 minimum)

Les clubs utilisateurs de plusieurs terrains doivent désigner pour la saison, l'aire de jeu où se dérouleront les rencontres de chacune de leurs équipes.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

ARTICLE 8 - EQUIPEMENT - COULEURS ET MAILLOTS

Il est fait application du RP de la LFHF.

ARTICLE 9 - BALLONS

Les ballons sont fournis par le club recevant. L'emploi du ballon numéro 5 est obligatoire.

ARTICLE 10 - QUALIFICATIONS

Il est fait application du RP de la LFHF.

Tout club ayant au moins deux joueuses retenues pour une sélection ou un stage régional ou national le jour d'une rencontre, peut demander le report de son match si elles ont participé aux deux dernières rencontres en totalité ou en partie.

ARTICLE 11 - REMPLACEMENT ET NOMBRE MINIMUM DE JOEUSES

Chaque équipe se compose de 11 joueuses dont une gardienne de but.

Les joueuses peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et d'obtenir l'accord de l'arbitre.

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Toute joueuse expulsée, en cours de partie, ne peut être remplacée.

Les équipes peuvent inscrire trois remplaçantes sur la feuille de match

Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match, avec moins de huit joueuses, est déclarée forfait.

ARTICLE 12 - FORFAIT

Quatre forfaits d'une équipe entraînent son forfait général.

ARTICLE 13 - ARBITRAGE - FEUILLE DE MATCH

Arbitrage

La CRA peut désigner un arbitre officiel.

L'annexe 10 du RP de la LFHF est applicable.

Feuille de match

Il est fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 14 - ENCADREMENT - TENUE ET POLICE

14.1 Le déroulement de la rencontre doit s'effectuer dans le respect des dispositions du RP de la LFHF.

14.2 Toute équipe doit être encadrée au minimum par un CFF3 avec licence d'éducateur fédéral et être inscrit sur la feuille de match. Sa présence est obligatoire sur le banc durant les compétitions officielles de son équipe. (Dérogation possible accordée par la CRSE sur demande du club pour l'équipe qui accède ou s'engage en championnat U18F).

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS - APPELS

Il est fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 16 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le conseil de ligue.